

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le 13 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André BESSIÈRES, Maire.

**Étaient présents :** Messieurs André BESSIÈRES, Laurent BOLOS, Alain ALBAREIL, Francis CANDAU, Daniel DIDI, Laurent POUDRÉ, Mesdames Christine LACROIX, Ruth HOWARD D'ARCY, Emilie MAYNARD, Valérie POUSSIER-MILHIN.

**Était excusé :**

**Secrétaire de séance :** Emilie Maynard

-----

À l'ouverture de la séance, les comptes rendus des derniers Conseils Municipaux, en date du 2 juin 2015 et du 22 juillet 2015, ont été approuvés.

**1/ Objet : Dissolution du CCAS :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action social (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune : soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation ; soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS. Cette mesure est d'application immédiate. Les membres du CCAS en seront informés. Le conseil exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

**2/ Objet : Création poste Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe :**

Suite à la possibilité d'avancement de grade de l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe actuel, Monsieur le Maire propose :

- La création du poste Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/01/2016.
- La suppression, après avis du CTP, du poste Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Après délibération, l'assemblée se prononce favorable à l'unanimité.

### **3/ Objet : Participation opération « Commune 100 % Compostage » du SYDED :**

À la faveur du projet retenu par le Ministère de l'Ecologie « Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage », le SYDED du Lot souhaite faire de son territoire un exemple en matière de gestion des déchets.

Dans un contexte rural comme le nôtre et au regard des quantités de déchets organiques que contiennent nos poubelles résiduelles (près de 35 %), la réduction de ces déchets (alimentaires et de jardin) représente un enjeu majeur et requiert la participation des communes pour atteindre ensemble l'objectif « 0 déchets ».

Pour faciliter les actions des communes en la matière, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SYDED du Lot, dans le cadre d'une opération innovante, lance un programme annuel d'aide : « Commune 100 % Compostage ».

Ce programme comprend à la fois un accompagnement humain (technique, méthodologique, animations, formations...) ainsi qu'un soutien financier (jusqu'à 1000 € maximum selon les dépenses engagées) pour l'achat de matériel visant à développer le compostage domestique et à favoriser la pratique d'un jardinage pauvre en déchet sur l'ensemble de la commune. Après avoir fait acte de candidature auprès du SYDED du Lot, dix communes pourront en bénéficier chaque année.

À la lecture du règlement de l'opération, Monsieur le Maire précise que les communes sélectionnées s'engagent, en contrepartie, à mener un programme d'actions défini conjointement avec le SYDED du Lot et qui portera à la fois sur les déchets organiques municipaux (espaces verts, cantines...) et ceux des particuliers ou des professionnels. Parmi ces actions, pourront être engagées par exemple : la promotion du compostage individuel, la mise en place de composteurs collectifs en établissement, l'achat/location de broyeurs à végétaux, la pratique du mulching, des alternatives aux phytosanitaires, etc...

Des opérations de sensibilisation ou de formation pourront également être inscrites (réunions publiques, articles, stands...)

Monsieur le Maire indique que la 1<sup>ère</sup> édition de l'opération « Commune 100 % Compostage » vient d'être lancée et propose que la commune fasse acte de candidature afin de bénéficier de l'accompagnement proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de :

- candidater à l'opération 2015/2016 du programme « Commune 100 % Compostage »,
- s'engager, si la commune est retenue, à désigner le référent « environnement » pour être l'interlocuteur du SYDED du Lot et à mener les actions concourant à l'objectif de réduction des déchets organiques de la commune.

### **4/ Objet : Projet de SDCI :**

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des Communautés de Communes proposée par Mme la Préfète.

Une nouvelle réunion sera fixée avant le 15 décembre pour délibérer sur cette réforme.

### **5/ Objet : Plan de financement du monument du Sergent Lavayssière :**

Suite aux travaux de rénovation et de déplacement du monument du Sergent Lavayssière, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine a été mise en place afin de récolter des dons pour ce projet.

Monsieur le Maire présente donc le plan de financement qui correspond.

Dépenses		Recettes	
Rénovation HT	8 970,00	F.N.A.C.	10 440,00
TVA	1 794,00	Souvenir Français	1 000,00
Déplacement HT	2 900,00	Fondation Patrimoine	902,10
TVA	580,00	Commune Castelfranc	1901,90
<b>TOTAL</b>	<b>14 244,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 244,00</b>

Après délibération, l'assemblée se prononce favorable à l'unanimité pour ce plan de financement.

## **6/ Questions Diverses :**

Loyers impayés : Monsieur le Maire fait le point sur la situation des loyers des logements de la Commune. Il informe l'assemblée des mesures qui sont prises pour récupérer légalement les arriérés existants.

Demande subvention supplémentaire Les Rencontres : Une demande exceptionnelle de subvention supplémentaire à hauteur de 500 € a été formulée par l'association Les Rencontres, afin de pouvoir combler leur difficulté financière. L'assemblée accepte de leur verser exceptionnellement cette rallonge, à condition de recevoir leur bilan financier.

Démission d'une conseillère municipale : Isabelle Le Mineur, ayant déménagé, a envoyé sa lettre de démission du conseil municipal. Sa demande sera envoyée au cabinet de la Préfète du Lot, pour acceptation.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE.**

À Castelfranc,  
Le 27 novembre 2015

**Le Maire,**  
**André BESSIÈRES**